

Conclusion

L'adaptation actuelle de l'État français aux nouvelles relations internationales est le fruit d'un processus ancien qui n'a cessé d'osciller entre son renforcement effectif et la critique simultanée de son omniprésence. Le domaine commercial en offre une illustration saisissante. La construction d'un véritable arsenal visant à soutenir les exportations françaises a été l'expression d'une politique libérale organisée qui, du ministre Clémentel au président Giscard d'Estaing, a tenté de stimuler ou de seconder les acteurs privés dans leur conquête des marchés.

La question de la participation des acteurs économiques à l'élaboration de la politique extérieure a été résolue à la fin du XIX^e siècle par le recours aux associations patronales et aux comités consultatifs qui se multiplient dans l'entre-deux-guerres. Cette pratique de type néocorporatiste a été encouragée non par le Quai d'Orsay, mais par le ministère du Commerce et de l'Industrie. La position de la diplomatie française est alors très ambiguë, oscillant entre un dédain persistant pour les questions commerciales au nom de l'intérêt général, et la proximité personnelle des diplomates avec le monde des affaires. Après 1945 la question commerciale est traitée de manière beaucoup plus directe par les diplomates : l'État et ses représentants à l'étranger continueront d'assumer des responsabilités commerciales que les entreprises ne peuvent encore porter toutes seules.

L'évolution néolibérale du dispositif dans les années 1980 a conduit à la disparition des principaux outils créés à la Libération (DREE, conseillers commerciaux, Centre français du commerce extérieur) et à une normalisation du modèle français de diplomatie commerciale : celle-ci entend se cantonner dorénavant dans l'analyse et l'expertise environnementales. La dualité administrative en matière d'information économique extérieure disparaît parallèlement à l'émergence d'une figure nouvelle : celle du conseiller économique, qui, en principe, à l'instar de ses collègues européens, devient, bien que non diplomate, le conseiller stratégique le plus proche de l'ambassadeur. L'appui quotidien aux entreprises relève dorénavant de la responsabilité d'Ubifrance, l'Agence française pour le développement international des entreprises.

Dans la période soumise aux enjeux politiques de la guerre froide, la politique commerciale extérieure s'est inscrite dans un cadre plus large, celui de la définition d'une diplomatie publique, fondée sur la double redéfinition des réseaux d'information entre l'État et le marché, et de l'image de la France à l'étranger.

L'intérêt patent de la plupart des présidents de la V^e République pour ces questions semble corroborer la thèse du rôle croissant de l'exécutif dans les relations internationales depuis 1958. Pourtant, la gestion quotidienne des dossiers fait apparaître que le poids de l'administration reste fort. La haute administration a défini la politique commerciale extérieure de concert avec le pouvoir politique. Vendre à l'étranger est devenu une nouvelle fonction de la diplomatie française¹, fonction aujourd'hui assumée au grand jour alors qu'elle le fut souvent difficilement par les conseillers et attachés commerciaux qui l'incarnaient sur le terrain dans les décennies antérieures. L'apprentissage s'est fait durant une décennie, les années 1960, marquée par une forte poussée de la concurrence internationale et par l'entrée définitive de la France dans une économie ouverte, incarnée par son engagement au sein de la Communauté économique européenne. L'État joue alors un rôle essentiel, réactivant la politique clémentéliste définie pendant la Première Guerre mondiale, fondée sur un modèle d'économie mixte innervant la politique extérieure et sur un projet d'intégration complète des dimensions extérieure et intérieure de la politique économique. Globalisation des objectifs, importance progressivement réduite de la coopération traditionnelle avec l'Afrique, multilatéralisation des procédures de régulation à l'échelon européen et international : sont posés les jalons d'une politique extérieure qui ne s'épanouira véritablement que trente ans plus tard, dans les années 1990.

Assumant un véritable patriotisme économique, diplomates et hauts fonctionnaires continuent d'animer un dialogue constant avec les milieux privés alors même que ceux-ci sont, depuis lors, en voie d'émancipation. L'achèvement du cycle clémentélien signe la disparition d'une partie des instruments publics et parapublics qui avaient soutenu la politique française d'expansion économique depuis 1945, mais les finalités de celle-ci, loin d'être remises en cause, se fondent aujourd'hui sur la redéfinition des liens entre les entreprises et l'État.

1. Cf. François Bujon de l'Estang, « Les quatre fonctions de la diplomatie », *Revue des deux mondes*, avril 2004, p. 79-90.